Nations Unies A/C.3/68/SR.15

Assemblée générale
Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
18 décembre 2013
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 15e séance
Tenue au Siège, à New York, le jeudi 17 octobre 2013, à 10 heures

Président : M. Tafrov . . . . . (Bulgarie)
Puis : M. Thórsson (Vice-Président) . . . . . (Islande)

Sommaire

Point 65 de l'ordre du jour: Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)

a) Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)

b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

13-51625X (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 65 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)

a) Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*) (A/68/253, A/68/257, A/68/263, A/68/267, A/68/274, A/68/275 et A/68/487)

b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (*suite*) (A/68/269)

1. **M. Msosa** (Malawi), parlant au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dit que tous les États membres de la SADC ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et adhéré à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. Dans ces pays, des progrès ont été réalisés pour mettre fin à l'utilisation des enfants dans les conflits armés et lutter contre l'impunité de ceux qui les recrutent, mais aussi en ce qui concerne la santé des enfants, l'assainissement, les niveaux de nutrition et l'accès à l'enseignement primaire.

2. Des défis énormes restent à relever : la faim, la malnutrition, les maladies, l'exploitation sexuelle, la violence et la traite des êtres humains. La SADC s'est donc engagée à atteindre les objectifs fixés dans la deuxième Décennie de l'éducation en Afrique (2006-2015), afin d'assurer la sécurité des enfants dans les écoles et l'accès universel à une éducation de base de grande qualité tout en renforçant les systèmes de gestion des informations scolaires. Du fait de la pandémie de VIH/sida, le nombre de foyers dirigés par des enfants a augmenté en Afrique australe. Des pays membres de la SADC ont lancé des programmes destinés à fournir à ces foyers une assistance sociale et à prévoir des actions de prévention contre le VIH/sida dans tous les programmes de développement de la Communauté. La SADC met également en œuvre un plan d'action stratégique décennal de lutte contre la traite des êtres humains, notamment des femmes et des enfants.

3. Le Gouvernement du Malawi est conscient que la maltraitance, l'exploitation et la traite des enfants sont souvent dues à la pauvreté. Il a donc mis en place des programmes relatifs notamment aux transferts d'argent et aux cantines scolaires. Partout dans le pays, la police dispose de services d'assistance aux enfants auxquels il est possible de s'adresser pour signaler des cas de maltraitance d'enfants. Le Gouvernement a aussi récemment pris l'initiative d'encourager les chefs traditionnels locaux à lutter contre des fléaux sociaux tels que le mariage des enfants et d'autres pratiques néfastes.

4. **M. Köhler** (Observateur de l'Union européenne), parlant également au nom des pays candidats, l'Islande, le Monténégro, la Serbie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie; des pays du processus de stabilisation et d'association, l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, réitère l'appel que l'Union a lancé aux États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant de retirer toute réserve contraire à l'objet et au but de la Convention et de ses protocoles facultatifs. Il souligne ensuite l'importance du nouveau Protocole facultatif établissant une procédure de présentation de communications qui autorise les plaintes individuelles concernant la violation des droits des enfants, y compris par les enfants eux-mêmes. Laisser les enfants s'exprimer est une condition préalable de la protection qui leur est effectivement due.

5. À la fin de 2013, la Commission européenne publiera les résultats d'une étude qui passera en revue la législation, les politiques et les pratiques des États membres de l'Union européenne afin de s'assurer du respect de l'article 12 de la Convention concernant le droit de l'enfant à exprimer son opinion. Une autre mesure fondamentale à mettre en œuvre au titre du Programme pour les droits de l'enfant sera d'adapter davantage le système judiciaire aux enfants. L'Union européenne a aussi très activement mis en œuvre un cadre d'action adopté en 2000 par le Forum mondial de l'éducation, qui a reconnu le droit fondamental de tous les enfants à une éducation de grande qualité. À travers la stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées, l'Union favorise également dans toutes ses actions la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, notamment les enfants handicapés.

6. La délégation de l'Union européenne appuie l'action de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés et s'efforcera d'améliorer les conditions d'existence des enfants conformément à l'Examen de 2010 sur la stratégie de mise en œuvre des orientations de l'Union européenne sur les enfants face aux conflits armés. L'Union européenne traite le problème de la violence contre les enfants par des actions externes et des

programmes internes de financement. Elle appelle les pays du monde entier à se conformer à l'esprit des recommandations contenues dans l'Étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants. La Stratégie de l'Union européenne 2012-2016 pour l'éradication de la traite des êtres humains accorde une place essentielle à la protection des victimes de la traite des enfants et à une coopération accrue avec les pays tiers et les organisations internationales.

7. L'Union européenne se félicite vivement de l'adoption de la résolution 67/146 de l'Assemblée générale sur l'élimination des mutilations génitales féminines et, plus récemment, de la résolution 24/23 du Conseil des droits de l'homme sur le renforcement des mesures visant à prévenir et éliminer les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés. Au début de 2013, l'Union a adopté une nouvelle politique destinée à améliorer la nutrition des mères et des enfants à la faveur de programmes d'assistance externe et à réduire le nombre des enfants de moins de 5 ans touchés par la malnutrition ou qui en meurent. Elle encourage à cet égard tous les États et organisations internationales à redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs mondiaux concernant la nutrition arrêtés en 2012 par les États Membres de l'ONU.

8. Au sein de l'Union européenne, où la pauvreté des enfants a connu une hausse importante ces dernières années, les actions de prévention de la pauvreté des enfants et de sa transmission entre les générations sont renforcées par des interventions précoces qui concernent notamment l'éducation préscolaire et la réduction des inégalités. Selon l'Organisation internationale du travail, on recense dans le monde près de 168 millions d'enfants qui sont impliqués dans le travail. Les enfants pauvres sont souvent obligés de travailler, ce qui les éloigne de l'école. L'Union européenne, consciente de la nécessité de soutenir la responsabilité sociale des entreprises tout au long de la chaîne d'approvisionnement, a renforcé les synergies avec le secteur privé, notamment pour lutter contre le travail des enfants conformément aux directives convenues à l'échelle internationale. Elle a activement participé aux négociations sur le document final de la troisième Conférence mondiale sur le travail des enfants, qui s'est tenue en octobre 2013, et a réaffirmé son engagement d'éliminer les pires formes de travail des enfants avant 2016. Elle a également favorisé la ratification de la Convention de l'Organisation internationale du travail concernant le travail décent pour les domestiques, qui est entrée en vigueur en septembre 2013.

9. L'orateur espère que dans un très proche avenir, chaque enfant, quels que soient son origine, son sexe, sa langue, sa religion ou son statut pourra bénéficier de tous les droits inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant et dans d'autres instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme.

10. **M^me^ Hanna** (Jamaïque) dit qu'il faut mesurer la personnalité d'une nation à sa détermination à créer un environnement pacifique et juste pour l'ensemble des citoyens, notamment les plus vulnérables, parmi lesquels les enfants. Un des droits fondamentaux des enfants est d'avoir un toit et une famille. Le Gouvernement jamaïcain a donc donné la priorité à la mise en place de dispositifs de placement dans les familles. Il a également créé de nouveaux programmes pour identifier et aider les enfants victimes de maltraitance et s'emploie à modifier la législation pour que les enfants ayant des problèmes extrêmes de comportement ne soient plus placés dans des établissements pénitentiaires pour mineurs, mais dans des structures de soins où ils bénéficieraient de traitements psychologique et psychiatrique.

11. En 2013, tous les enfants ont été retirés des centres de détention où ils étaient hébergés dans des dortoirs séparés de ceux des adultes. De nombreux enfants ont rejoint leur famille. D'autres ont été placés dans des centres d'accueil conçus spécialement pour eux. Le Gouvernement jamaïcain s'efforce également de se conformer aux bonnes pratiques internationales en installant dans les postes de police des espaces consacrés exclusivement à la détention des enfants, de façon à les séparer des détenus adultes. Pour assurer une meilleure insertion des enfants et protéger leurs droits, les autorités s'emploient aussi à réduire le nombre d'enfants accusés d'une infraction et confrontés au système de justice pénale.

12. Le Gouvernement jamaïcain a institué une politique nationale de réintégration des mères d'âge scolaire dans le système officiel d'enseignement. Il fait face à la violence dans les écoles en généralisant son programme d'écoles sûres et en luttant contre les brimades et les bandes organisées dont sont victimes les écoliers. En sa qualité de Ministre de la jeunesse, l'oratrice a invité un grand nombre de représentants de la société civile, du secteur privé, du gouvernement et des étudiants à rejoindre une équipe spéciale d'appui

aux enfants qui a été créée pour mobiliser les ressources humaines et autres au service d'un consensus national pour une meilleure protection des enfants. Pour la Jamaïque, la protection des droits des enfants n'est pas seulement une obligation légale ou morale; c'est aussi un bon investissement pour l'avenir du pays.

13. **M^me^ MiŠkiniene** (Lituanie) dit que le parlement lituanien examine un projet de loi qui apportera une aide efficace aux familles vulnérables et réduira le nombre d'enfants pupilles de la nation. Le Gouvernement lituanien prépare également une stratégie nationale d'éducation pour la période 2013-2022, destinée à assurer un accès correcte à l'éducation et des chances égales pour tous et à développer l'enseignement extrascolaire, tout en accordant un intérêt particulier aux enfants des zones rurales, aux enfants doués et aux enfants en danger ou ayant des besoins spéciaux. En outre, le Gouvernement compte élargir les services d'enseignement pour les enfants handicapés et les aider, ainsi que leurs familles.

14. En 2011, le parlement a adopté une loi qui considère la violence domestique comme une atteinte à l'ordre public et dispose que les enfants témoins de ce type de violence sont eux aussi considérés comme victimes. Des organisations non gouvernementales fournissent à tous les enfants victimes une assistance psychologique, juridique et médicale. En 2012, le parlement a ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels et la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains. En outre, le Code pénal a été modifié, de sorte que le consentement d'une victime de traite à des fins d'exploitation ne dégage pas l'auteur de sa responsabilité.

15. **M. Nardi** (Liechtenstein) souhaite que tous les États Membres ratifient la Convention relative aux droits de l'enfant d'ici à 2014, vingt-cinquième anniversaire de son adoption. Cet anniversaire devrait également être l'occasion de promouvoir la ratification des protocoles facultatifs de la Convention. Il est absolument nécessaire de donner aux enfants ou à leurs représentants la possibilité de porter plainte pour les violations de leurs droits tels qu'ils sont inscrits dans la Convention et ses deux premiers protocoles facultatifs.

16. La délégation du Liechtenstein réaffirme son appui au mandat de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés et salue son rapport annuel qui illustre le besoin continu de lutter contre l'impunité des auteurs des violations les plus graves des droits des enfants. Le Conseil de sécurité devrait envisager, le cas échéant, d'élargir les mandats des comités des sanctions existant et de permettre au Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés de demander d'imposer des sanctions ciblées contre les auteurs de telles violations. Le Conseil devrait aussi renforcer sa coopération avec les tribunaux internationaux et envisager d'utiliser ses pouvoirs pour saisir la Cour pénale internationale de façon véritablement conforme au Statut de Rome. Les violations scandaleuses des droits des enfants constatées actuellement dans la République arabe syrienne doivent conduire sans nul doute à la saisine de la Cour.

17. En 2012, le Gouvernement du Liechtenstein, en collaboration étroite avec l'organisation non gouvernementale Watchlist on Children and Armed Conflict, a créé une application mobile permettant à des hommes politiques dans le monde, des fonctionnaires de l'ONU et des organisations non gouvernementales d'accéder à des documents clefs, ainsi qu'à des recommandations pour protéger la sécurité et les droits des enfants. Cette application comporte toutes les résolutions thématiques du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, met en lumière les sources du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme à appliquer en la circonstance et donne des exemples de formulations relatives à la protection des enfants reprises de résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'application contient également un aide-mémoire à l'usage des membres du Conseil de sécurité sur la prise en compte de la protection des enfants dans les résolutions du Conseil.

18. La délégation du Liechtenstein note avec satisfaction la manière dont les différents détenteurs de mandats des Nations Unies relatifs à la protection des enfants collaborent dans la pratique tout en exécutant leurs fonctions respectives de façon indépendante. Elle considère que l'objectif du rapport (A/68/253) est entièrement atteint et qu'en l'espèce, le suivi institutionnel ne s'impose guère. Les ressources prévues à cet égard seraient ainsi mieux utilisées si elles étaient allouées à l'exécution des différents mandats.

19. **M^me^ Bernadel** (Haïti) dit que la prise en charge de la petite enfance est une des préoccupations majeures

du Gouvernement haïtien. Sous la conduite du Ministère de l'éducation nationale et avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres partenaires, des avancées significatives ont été enregistrées dans ce domaine. En décembre 2012, le Gouvernement a défini un cadre de politique nationale pour le développement de la petite enfance. En 2013, le Ministère de l'éducation nationale a proposé un nouveau programme d'enseignement préscolaire qui entrera en application dès la prochaine rentrée scolaire. Malgré ces progrès, la prise en charge de la petite enfance demeure un défi de taille pour les autorités haïtiennes.

20. Selon l'UNICEF, environ 23 % de tous les enfants âgés de 5 à 14 ans dans les pays en développement travaillent et des millions de filles sont victimes de violences, d'exploitation et de maltraitance. Pour remédier à ces problèmes, le Gouvernement a, entre autres mesures, relancé la Brigade de protection des mineurs, une unité spécialisée de la Police nationale d'Haïti chargée d'enquêter sur les cas d'enfants victimes d'agressions, de mauvais traitements et d'exploitation et d'enfants en danger. En outre, l'UNICEF aide le Ministère et les institutions haïtiennes chargées de la petite enfance à adopter des politiques, des lois et des instruments pour réglementer et gérer le secteur de la petite enfance; concevoir et mettre en œuvre une stratégie nationale multisectorielle pour le développement intégral des enfants; améliorer la qualité des services de base en santé, nutrition, protection et éducation et soutenir l'éducation parentale et le renforcement des structures communautaires de prise en charge des enfants.

21. En Haïti, le programme d'enseignement gratuit a permis de scolariser plus de 1,2 millions d'enfants. Partout dans le pays, on construit ou rénove des écoles et des hôpitaux. En 2005-2006, seulement 50 % des enfants âgés de 6 à 11 ans allaient à l'école. Ils étaient 77 % en 2012. Au cours de la même période, les taux de malnutrition aiguë et chronique chez les enfants de cette tranche d'âge ont été réduits respectivement de 10 à 5 % et de 29 à 22 %.

22. Haïti a ratifié, entre autres instruments, la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale et le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et a renforcé le cadre juridique relatif aux enfants placés en institutions.

23. **M. Lima** (Cabo Verde) dit que depuis l'époque de la lutte pour l'indépendance, le Cabo Verde considère que l'éducation est la seule voie significative porteuse de stabilité et qu'il faut valoriser les ressources humaines du pays, en ciblant notamment les enfants. La Constitution du pays offre aux enfants des protections spéciales contre toute forme de discrimination, de maltraitance ou d'exploitation sexuelle. Elle interdit expressément le travail des enfants et dispose que les châtiments corporels, les mauvais traitements ou l'absence de soins qui mettent en danger le développement physique, intellectuel ou psychologique de l'enfant sont considérés comme une infraction. Le Statut de l'enfant et de l'adolescent que le parlement a adopté de fraîche date est un cadre historique qui établit une approche globale de la promotion et la protection des droits des enfants.

24. Sur le plan international, le Cabo Verde a adhéré à la Convention relative aux droits de l'enfant, au Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et au Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. En 1993, il a adhéré à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. Il a aussi signé, en 2012, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications. Il a, par ailleurs, atteint plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement concernant les enfants ou est en voie de le faire, notamment la réduction de la mortalité maternelle et infantile. En 2012, il a créé deux organismes nationaux pour la prévention et l'élimination du travail des enfants.

25. Le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, qui est obligatoire et gratuit, est proche des 100 %. Grâce au programme de cantines scolaires offrant des repas chauds aux écoliers, mis en place avec l'aide du Programme alimentaire mondial (PAM), le taux d'abandon scolaire a sensiblement chuté. Le Ministère de la santé mène actuellement, avec le concours de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une grande campagne de vaccination qui devrait permettre de protéger quasiment tous les jeunes contre la rubéole et la rougeole. Tous les pays doivent s'occuper des enfants privés de l'aide de leur famille, grâce notamment aux partenariats qui jouent à cet égard un rôle de premier plan. L'orateur a salué l'association SOS Children's Villages International

pour son action au Cabo Verde et ailleurs dans le monde, notamment les résultats obtenus dans la mise en place d'un environnement quasi-familial propice à l'épanouissement d'enfants privés de chaleur familiale.

26. Les enfants handicapés sont davantage exposés à la violence, la maltraitance et l'exploitation que les autres enfants. Le Gouvernement s'engage à assurer leur pleine intégration sociale. Il a œuvré en collaboration étroite avec des partenaires de la société civile à leur offrir une éducation inclusive, des soins de santé et une protection sociale. Pour atteindre ces objectifs, il a voté des lois et établi des institutions, des programmes et des politiques consacrés spécifiquement à la question du handicap.

27. La pauvreté, le chômage, l'insécurité alimentaire et les changements climatiques demeurent les menaces les plus graves à la promotion et la protection des droits des enfants dans le monde. Le Cabo Verde, qui est un petit État insulaire en développement, y est particulièrement vulnérable. Le rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention relative aux droits de l'enfant (A/68/257) illustre les progrès accomplis dans chacun des domaines couverts par la Convention. Il recense aussi les défis qui restent à relever d'ici à 2016, notamment la lenteur des progrès dans la lutte contre la pauvreté des enfants, la violence contre les enfants, le travail des enfants et les pires formes de travail des enfants ou l'élimination de tous ces fléaux.

28. Le programme de développement pour l'après-2015 constituera un cadre intégré qui permettra de tenir la promesse de créer un monde digne des enfants. La communauté internationale doit donner aux millions d'enfants innocents en proie à des conflits ou qui ont été brutalement déplacés et installés dans des camps de fortune la possibilité de s'exprimer. Évoquant la tragédie touchant des familles entières de demandeurs d'asile, y compris des enfants, qui se sont noyés récemment au large de Lampedusa, l'orateur se demande si on s'est suffisamment préoccupé de l'injustice, de l'intolérance, de la cupidité et de la pauvreté qui ont poussé les parents à fuir la misère en bravant les dangers de la mer. L'Assemblée générale devrait agir immédiatement pour mettre un terme à ces souffrances honteuses et intolérables.

29. **M. Vidal** (Uruguay) demande à tous les États qui n'ont pas encore ratifié et appliqué la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs de le faire. Il faut en outre veiller à ce que le mandat de la Représentante spéciale chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants continue d'être exercé de façon efficace et continue. Au cours de la session actuelle, l'Uruguay, agissant au nom du Groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes, et l'Union européenne, présenteront un projet de résolution de portée générale sur les droits de l'enfant, qui comporterait les thèmes prioritaires des résolutions adoptées sur cette question de la soixante et unième à la soixante-cinquième session, notamment les thèmes des enfants et de la pauvreté, du travail des enfants, du droit de l'enfant à exprimer librement son opinion sur toutes les questions qui le touchent et de la mise en œuvre des droits des enfants dans la prime enfance. Le Gouvernement uruguayen condamne le travail des enfants et s'engage à le combattre. L'Uruguay est le premier pays à avoir ratifié la Convention No. 189 de l'Organisation internationale du travail concernant le travail décent pour les travailleurs domestiques, dont l'adoption constitue un tournant en matière de protection des droits de l'enfant.

30. Selon les données de ces dernières années, les efforts déployés dans le pays ont permis de faire reculer les taux de pauvreté et de malnutrition, de parvenir quasiment à une scolarisation universelle dans les cycles primaire et secondaire, de promouvoir l'égalité des sexes, de réduire la mortalité infantile et d'améliorer la santé maternelle. Cependant, des obstacles structurels restent à surmonter pour accélérer la baisse de la pauvreté des enfants.

31. L'éducation universelle, laïque, obligatoire et gratuite est le fondement qui permet aux enfants d'exprimer librement leurs opinions sur toutes les questions qui les touchent. Pour garantir leur épanouissement, il faut répondre à leurs besoins fondamentaux, bien cerner leurs points sensibles et les protéger de façon concrète et efficace. Toutes ces exigences sont prioritaires et nécessitent des interventions immédiates. Par conséquent, les droits des enfants doivent figurer en bonne place dans le programme de développement pour l'après-2015.

32. **M. Rakovskiy** (Fédération de Russie) dit que la promotion et la protection des droits des enfants sont des priorités de la politique sociale de son gouvernement. Dans la stratégie nationale pour les enfants (2012-2017), il est prévu de renforcer l'appui financier aux familles nombreuses et aux enfants handicapés; de redoubler d'efforts pour prévenir toutes les formes de violence à l'encontre des enfants et de

venir en aide aux familles qui adoptent des orphelins. Une loi fédérale a été promulguée pour protéger les enfants des contenus dangereux, accessibles par les technologies de l'information telles que l'Internet, qui contiennent des scènes d'agression ou de violence ou qui peuvent conduire à des comportements contraires à la loi.

33. La Fédération de Russie s'engage fermement à assumer ses obligations internationales concernant la protection des droits de l'enfant. En tant qu'État partie à la Convention et au Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, elle a présenté ses rapports sur cette question au Comité des droits de l'enfant, qui les examinera en janvier 2014. En septembre 2013, le Gouvernement russe a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. L'année précédente, il avait signé et ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

34. Tout en saluant l'action de la communauté internationale contre la violence accrue perpétrée contre des enfants dans le monde, la délégation russe reste particulièrement préoccupée par les cas répétés de violence et de maltraitance à l'encontre d'enfants russes adoptés par des citoyens de certains pays. Malheureusement, les tentatives de la Fédération de Russie pour que les auteurs de ces infractions soient punis ont fréquemment été accueillies avec une inexplicable condescendance de la part des autorités judiciaires de ces pays.

35. Le représentant autorisé du Président de la Fédération de Russie sur les droits des enfants a supervisé l'action menée par le Médiateur pour les enfants à travers le pays, ainsi que les activités des instituts d'État et publics s'occupant des enfants, et a gardé des contacts multiples à l'étranger pour protéger les droits des enfants russes vivant hors du pays, notamment ceux qui ont fait l'objet d'une adoption internationale. Ce système permet de suivre en permanence la question des droits des enfants au niveau le plus élevé de l'État.

36. **M^me^ Velichko** (Bélarus) dit que son gouvernement met en œuvre pendant la période 2012-2016 un plan d'action national visant à améliorer la condition des enfants et protéger leurs droits. Le Bélarus a atteint avant l'heure l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'éducation primaire universelle et a fixé à neuf ans la durée de l'enseignement général obligatoire. Des programmes scolaires spéciaux ont été mis en place à l'intention des enfants ayant des besoins spéciaux, y compris sur le plan psychologique, et des programmes d'enseignement à distance sont disponibles pour les personnes handicapées.

37. La santé maternelle et infantile est particulièrement importante compte tenu du faible taux de natalité du Bélarus. Un autre objectif du Millénaire pour le développement a été atteint avant les délais – celui qui concerne le taux de mortalité infantile – qui est un des plus bas de la région : 4 décès pour 1 000 naissances vivantes pour les bébés de moins de un an et 6 décès pour 1 000 naissances vivantes pour les enfants de moins de 5 ans.

38. Des activités sont également menées en coopération avec l'UNICEF, dont un programme de vaccination obligatoire qui a permis de réaliser un taux de couverture vaccinale de 99 %, soit plus que l'objectif de 95 % fixé par l'Organisation mondiale de la santé. En outre, une attention particulière est accordée aux 13 % d'enfants vivant dans la région de Tchernobyl, qui bénéficient gratuitement de bilans de santé annuels, de repas à l'école et de séjours dans des sanatoriums. Pour protéger les enfants qui vivaient dans des conditions de logement inappropriées, une assistance est offerte aux familles dans le besoin. L'État encourage l'adoption des orphelins par des familles plutôt que leur placement dans des institutions. Les progrès accomplis dans ce domaine ont été salués par l'UNICEF.

39. Les droits des enfants sont aussi protégés par une commission nationale de protection des enfants, un système de placement familial et un service de téléassistance auquel les enfants peuvent s'adresser pour être secourus en cas de violences familiales. Des mesures de protection ont été prises pour aider les enfants qui ont maille à partir avec la loi et il est envisagé d'établir un système de tribunaux spécialisés dans les affaires impliquant des mineurs. Le Gouvernement du Bélarus invite tous les États, les organisations internationales et les organisations de la société civile à prendre part à une conférence régionale de l'UNICEF sur l'amélioration des systèmes nationaux de protection des droits des enfants, qu'il organisera en 2014.

40. **M^me^ Fontana** (Suisse) demande à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et souligne l'importance de protéger les écoles et universités contre toute utilisation militaire, objectif que le projet de lignes directrices de Lucens cherche à atteindre. Il faut également mettre un terme à l'impunité persistante des auteurs de crimes commis contre des enfants lors de conflits armés et de catastrophes. Il incombe aux autorités nationales de mener des enquêtes concluantes et de traduire en justice et sanctionner les auteurs de tels actes.

41. L'égalité des sexes permettrait de libérer le plein potentiel de la moitié de la population mondiale et contribuerait largement à l'éradication de la pauvreté, au développement durable, à la paix, à la sécurité et au respect des droits de l'homme. La Suisse salue les efforts constants déployés pour mettre fin aux mariages précoces et forcés et note que l'adoption récente par le Conseil des droits de l'homme de la résolution 24/23 sur le renforcement des mesures visant à prévenir et éliminer les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés, représente une avancée importante à cet égard. Les filles ont le droit de disposer de leur corps et de ne pas subir de contraintes ni d'être exposées aux violences sexuelles. Pour qu'elles puissent prendre des décisions éclairées concernant leur santé et leur corps, les filles doivent avoir accès à une éducation sexuelle complète, à la contraception, aux prestations de santé procréatrice et à l'avortement dans des conditions sûres.

42. En conclusion, l'oratrice annonce que le Gouvernement suisse, en collaboration avec la Fondation Terre des Hommes, organisera en janvier 2015 à Genève, un Congrès mondial sur la justice juvénile.

43. **M^me^ Razzouk** (États-Unis d'Amérique) se dit horrifiée par les tueries aveugles de civils, dont des milliers d'enfants, perpétrées par le Gouvernement syrien. L'utilisation barbare d'armes chimiques, qui a causé la mort de centaines d'enfants le 21 août 2013, est un exemple, parmi bien d'autres, des tourments intolérables infligés aux enfants en maints endroits de la planète. Le Gouvernement américain condamne les attaques menées contre des écoles et des hôpitaux dans la République arabe syrienne, les tortures et violences perpétrées contre des enfants dans des centres de détention du Gouvernement syrien, l'utilisation illégale d'enfants soldats et l'interdiction d'accès imposée aux organisations humanitaires internationales. Selon le Directeur général de l'UNICEF, on comptait en août 2013 1 million d'enfants syriens réfugiés à l'étranger.

44. Les informations faisant état de nombreux mariages précoces et forcés et de jeunes filles victimes de traite des êtres humains sont choquantes et tristes. Tout doit être fait pour protéger les enfants de cette violence, de ces mauvais traitements et de cette exploitation insensés. Par contre, l'année 2013 a aussi été celle où la communauté internationale a été témoin du pouvoir d'un enfant. Les Nations Unies ont commémoré une journée en l'honneur de Malala Yousafzai, qui a défendu le droit de tous les Pakistanais, notamment des filles, à l'éducation. Cette jeune fille a survécu à un attentat perpétré par des extrémistes qui s'opposent à ce droit. Le 12 juillet, au Siège de l'ONU, devant une nombreuse assistance, elle a appelé les jeunes à s'armer de savoir et à ne jamais se taire face à l'injustice.

45. On recense actuellement 57 millions d'enfants privés d'école dans le monde. Pour remédier à ce grave problème, il faut agir résolument et ne plus se payer seulement de paroles. La délégation américaine salue le rôle de premier plan de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui met en œuvre des programmes novateurs pour rendre l'éducation accessible au plus grand nombre d'enfants, notamment aux filles. Elle se félicite également de l'action salvatrice de l'UNICEF dans un grand nombre de domaines – qui vont de la prévention de la mortalité infantile à la protection des enfants – ainsi que des activités qu'elle mène avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour lutter contre des pratiques nuisibles telles que les mutilations et ablations génitales féminines. Le Gouvernement américain est fier d'être partenaire de l'Initiative « Together for Girls » avec cinq organismes des Nations Unies et le secteur privé, pour faire face à la violence sexuelle contre les filles.

46. Enfin, la délégation américaine convient avec la Représentante spéciale chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants que les enfants handicapés sont, plus que d'autres, exposés à la violence. Au même titre que les autres enfants, ils doivent participer pleinement à la vie sociale et bénéficier des mêmes perspectives pour tirer le meilleur parti de leur potentiel.

47. **M^me^ Sumi** (Japon) dit que de nombreux enfants continuent d'être victimes de la pauvreté, des inégalités sociales, des conflits, de l'exploitation sexuelle et de la traite des êtres humains. Pour protéger les enfants face à ces menaces – et à d'autres dangers – le Japon s'est résolument attaché à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et a honoré ses engagements financiers en matière d'éducation et de santé. Le Gouvernement japonais est d'avis que l'objectif de couverture sanitaire universelle doit figurer dans le programme de développement pour l'après-2015.

48. Malgré les actions concertées de lutte contre la pornographie impliquant des enfants, le nombre des victimes est en hausse. Plusieurs ministères japonais s'emploient à mettre en œuvre des systèmes pour bloquer la recherche sur l'Internet de sites de pornographie impliquant des enfants et leur diffusion, tout en renforçant la coopération avec les policiers enquêtant dans d'autres pays. Le Japon a récemment adopté une loi qui devrait permettre d'accélérer la signature de la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants.

49. Le Japon figurait au nombre des coauteurs de la résolution 67/152 sur les droits des enfants, qui a demandé d'éliminer la violence à l'encontre des enfants. Pour garantir une plus grande conformité avec les lois interdisant les châtiments corporels dans les écoles et les mauvais traitements à l'encontre des enfants dans leur foyer, le Gouvernement a mené des campagnes d'information sur ces questions et organisé des cycles de formation à l'intention des enseignants.

50. **M^me^ Bar-Sadeh** (Israël) dit que la Convention relative aux droits de l'enfant est porteuse de promesses pour une attention et une protection spéciales aux enfants. C'est à la communauté des nations qu'il appartient de veiller à ce que les enfants du monde entier puissent développer leur potentiel, ce qui malheureusement est rarement le cas pour un nombre encore trop élevé d'enfants. La Représentante spéciale chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants a mis l'accent sur l'urgence d'interdire explicitement toutes les formes de violence à l'encontre des enfants. À l'heure actuelle, Israël est au nombre des 34 pays seulement qui ont interdit les châtiments corporels aux enfants.

51. Le Gouvernement israélien s'emploie résolument à aider les enfants en danger en finançant – et en collaborant avec – des organisations non gouvernementales qui s'occupent des droits des enfants, aident les victimes de maltraitance, gèrent des garderies d'enfants et développent et étendent les services fournis par l'États tels que les services de conseil et de formation. Israël est fière d'avoir servi pendant une année au Conseil d'administration de l'UNICEF où elle a joué un rôle actif dans les actions déterminantes de cette organisation. La délégation israélienne se félicite de l'attention particulière accordée par la Représentante spéciale et l'UNICEF à l'élimination de la violence dans la petite enfance, et aux enfants handicapés. Ces initiatives, ainsi que celles de l'OMS et de l'Organisation internationale du travail (OIT), constituent pour les enfants une bouée de sauvetage face à tant de maltraitances domestiques, de normes sociales nuisibles, de refus de leur donner une éducation, de maladies et de bien d'autres problèmes.

52. La Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants est à féliciter pour avoir mis en lumière certains des crimes les plus atroces commis à l'encontre des enfants. La lutte contre l'accroissement de la traite des enfants doit être intensifiée. La délégation israélienne félicite également la SADC et le Canada pour leurs remarquables initiatives, qui ont permis de sensibiliser davantage le public à la question des enfants vulnérables, notamment les filles, et de protéger leurs droits. En 2012, lors de la première Journée internationale de la fille, la SADC, le Canada et le Gouvernement israélien ont conjointement appelé à mettre un terme au mariage des enfants.

53. Les enfants doivent figurer au centre du programme de développement pour l'après-2015. En mars 2014, l'Agence nationale israélienne de coopération internationale pour le développement (MASHAV) accueillera un atelier international sur l'éducation préscolaire des enfants ayant des besoins spéciaux. Par ailleurs, un programme de MASHAV visant à améliorer les soins de santé maternelle et infantile, a été mis en œuvre à Kumasi (Ghana) avec beaucoup de réussite : amélioration de l'accès aux soins prénatals et post-partum; réduction des taux de mortalité infantile et de morbidité et mortalité maternelles; meilleure couverture vaccinale et bonne sensibilisation des mères à la santé.

54. **M. Milubi** (Afrique du Sud) dit que le Gouvernement sud-africain a mis en place un système national pour répondre aux besoins des enfants et a créé un ministère de la femme, de l'enfant et des

handicapés qui facilite l'accès équitable des groupes vulnérables aux perspectives de développement. Ayant largement investi dans le développement et l'éducation de qualité des enfants – 20 % du budget national a été alloué à l'éducation en 2013 – l'Afrique du Sud a atteint l'objectif du Millénaire pour le développement concernant l'éducation primaire universelle bien avant l'échéance de 2015. Le Gouvernement sud-africain a aussi lancé un programme intégré de santé scolaire bénéficiant à tous les enfants scolarisés.

55. Plusieurs initiatives ont permis de réduire les taux de mortalité infantile, la priorité ayant été donnée à la santé et aux droits des enfants les plus vulnérables, notamment les plus pauvres, ceux qui vivent dans les zones rurales et ceux qui ont été infectés par le VIH/sida. Les statistiques récentes indiquent que le taux de transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant a chuté à 2,7 %. Pour lutter contre la pauvreté, le Gouvernement accorde également des aides financières aux familles. Face à la traite des enfants, les organismes des Nations Unies, en partenariat avec les États Membres, devraient élaborer, adopter et mettre en œuvre des stratégies durables et adaptées aux contextes particuliers, dans lesquelles on établirait un cadre juridique pour protéger à la fois les victimes et les témoins.

56. Les conflits armés continuent de toucher les enfants de façon disproportionnée, ceux-ci étant les plus vulnérables aux attaques, au recrutement forcé et à la privation de leurs droits fondamentaux. Le droit international stipule clairement que c'est aux États qu'incombe au premier chef la responsabilité de protéger les enfants. Les auteurs d'infractions graves à l'encontre des enfants dans les situations de conflit et après les conflits ne doivent en aucun cas rester impunis. L'Afrique du Sud se félicite par conséquent de la déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2013/8, dans laquelle le Conseil s'est déclaré très préoccupé par le grand nombre de criminels récidivistes qui ignorent ouvertement ses résolutions et a affirmé sa volonté de traiter sérieusement du cas des récidivistes. Le Gouvernement sud-africain a donné la priorité à la lutte contre la violence à l'encontre des enfants et, à ce titre, a promulgué des lois, pris des mesures et mené des campagnes d'information pour mettre les enfants à l'abri de la violence.

57. **M. Valli** (Monaco) dit que la coordination des actions aux niveaux national, régional et international est indispensable pour améliorer la santé et l'éducation des enfants tout en les protégeant contre toute forme de violence. Sur le plan de la santé, le taux de mortalité des enfants affiche un recul considérable sur les 50 dernières années, mais des progrès importants restent à accomplir, notamment pour réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à la réduction de la mortalité infantile (objectif 4). À ce titre, le Gouvernement princier soutient l'initiative « Toutes les femmes, tous les enfants », ainsi que l'initiative de l'UNICEF « S'engager pour la survie de l'enfant : une promesse renouvelée », qui protègent les enfants grâce à des projets concrets centrés sur la santé maternelle et infantile.

58. L'accès à un enseignement gratuit de qualité est un autre pilier de l'action en faveur des droits des enfants. Malgré les progrès substantiels de ces dernières années, il semble que l'objectif d'une éducation primaire universelle en 2015 ne sera pas atteint. En plus de son engagement indéfectible en faveur de l'éducation, grâce notamment à son action au sein du Conseil exécutif de l'UNESCO, le Gouvernement princier a fait de l'éducation un des axes majeurs de l'Accord-cadre de coopération signé en novembre 2012 avec l'Organisation internationale de la Francophonie.

59. Le Gouvernement princier attache une importance toute particulière à la protection des enfants contre toutes les formes de violence et d'exploitation. La Principauté a donc renforcé son cadre juridique et normatif, mais aussi ses structures de prévention et d'assistance des enfants face à toutes les formes de violence.

60. **M. Tshering** (Bhoutan) dit que les droits des enfants sont une valeur fondatrice de la philosophie du développement de son pays, qui vise à créer pour le peuple, et notamment les enfants, les conditions d'un bonheur durable. La résolution des problèmes sociaux et l'amélioration des niveaux de nutrition, en particulier chez les enfants, sont des priorités majeures du plan quinquennal de développement actuel. De même, la plus grande part du budget va à l'éducation. Le Bhoutan est déjà partie à plusieurs conventions internationales et régionales concernant la protection et la promotion des droits des enfants et s'emploie à mettre en œuvre diverses mesures à cet égard. Il a également réalisé des progrès notables dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'éducation primaire universelle et l'égalité des sexes dans l'éducation.

61. Au cours des trois dernières années, le Gouvernement du Bhoutan a promulgué plusieurs lois relatives aux droits et au bien-être de l'enfant, dont une loi sur l'aide aux enfants et la protection de l'enfance, une deuxième loi sur l'adoption et une troisième sur la prévention de la violence domestique. Il a également lancé une politique nationale de rationalisation des programmes et des services concernant la promotion de la jeunesse. Les textes juridiques contiennent des dispositions claires sur les procédures à mettre en œuvre dans les affaires impliquant des enfants, compte dûment tenu de leur intérêt, et les deux chambres du parlement ont des commissions spécialisées dans les questions concernant les enfants.

62. La Commission nationale des femmes et des enfants s'est employée à sensibiliser les parlementaires, les fonctionnaires, les organisations de la société civile et les médias à l'importance de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La création d'un service de protection de la mère et de l'enfant au sein de la Police royale du Bhoutan a favorisé la protection des droits, du bien-être et des intérêts des femmes et des enfants. Il est à espérer que la question des droits des enfants figure au programme de développement pour l'après-2015. Le Bhoutan ayant lancé plusieurs programmes de développement importants pour protéger et promouvoir les droits des enfants, il compte sur l'appui de ses partenaires de développement pour l'aider à les mener à bonne fin.

63. *M. Thórsson (Islande), Vice-Président, assume la présidence*.

64. **M. Tafrov** (Bulgarie) dit que son gouvernement est profondément attaché à la promotion, la protection et l'exercice des droits de l'enfant – notamment les plus vulnérables – dans les politiques qu'il conduit. Il a cette année achevé la préparation d'un rapport conjoint couvrant la période 2008-2012 sur la mise en œuvre par la Bulgarie des obligations qu'impose la Convention relative aux droits de l'enfant dans les domaines ci-après : les principes généraux, les droits et les libertés civils, l'environnement familial et la prise en charge alternative de l'enfant, les soins de santé de base et le bien-être, l'éducation, les activités récréatives et culturelles et les mesures spéciales de protection.

65. La Bulgarie a tiré parti du partenariat étroit et productif établi avec l'UNICEF, qui vise à assurer une intégration sociale des enfants plus équitable, en mettant notamment l'accent sur les enfants les plus défavorisés, y compris les enfants handicapés. Le Gouvernement bulgare a également approuvé un objectif national d'intégration sociale et des mesures spécifiques pour améliorer les conditions de vie des enfants vulnérables. Plusieurs mesures ont été élaborées ou mises en œuvre, notamment le remplacement progressif des foyers de placement des enfants par un réseau de services sociaux au niveau communautaire semblable à un environnement familial, la promotion de l'épanouissement dans la petite enfance et l'appui accru aux familles des enfants handicapés. La priorité va au remplacement des centres de placement des enfants handicapés, mais aussi aux centres de soins et d'accueil pour les enfants âgés de 3 ans au plus. Un programme national permettra également de donner aux enfants ayant des besoins spéciaux un accès égal à une éducation et une formation de grande qualité afin de les intégrer dans les écoles traditionnelles. En 2012, 84 écoles pilotes ont obtenu l'agrément des autorités dans le cadre du projet « L'éducation pour l'insertion ».

66. Le Gouvernement bulgare vient d'approuver un nouveau plan d'action avec l'UNICEF pour la période 2013-2017, qui se donne des objectifs très importants : accroître les capacités nationales d'intégration sociale; réduire la pauvreté chez les enfants et améliorer l'accès des enfants marginalisés à l'éducation, à la santé et à la protection. L'UNICEF a joué un rôle de premier plan en matière de plaidoyer et de promotion de l'action pluripartite conduite au titre des réformes mises en œuvre dans le pays pour la protection des enfants, notamment en élargissant les partenariats avec les entreprises. La Bulgarie et l'UNICEF étudient également la possibilité d'exécuter des projets de développement conjoints dans des pays tiers. Grâce aux réformes mises en place, la Bulgarie a développé des pratiques innovantes dans les domaines des soins, de la santé et de l'éducation à la petite enfance, que l'on peut considérer comme des pratiques modèles pour les autres pays. Certaines de ces pratiques ont été présentées à l'occasion d'une conférence de haut niveau qui s'est tenue en 2012 à Sofia.

67. La Bulgarie est touchée par un afflux quotidien de réfugiés en provenance de la République arabe syrienne. Malgré les difficultés financières actuelles, le Gouvernement a mobilisé des ressources supplémentaires pour accueillir ces réfugiés et leur offrir les services nécessaires, notamment les femmes et les enfants, et s'emploie activement à répondre à leurs besoins sur les plans social, de l'éducation et de la santé. Des mesures sont prises pour protéger les enfants réfugiés vulnérables contre la violence et la discrimination et leur apporter l'aide psychologique nécessaire à leur adaptation et leur intégration. Pour relever le défi immense de la couverture des besoins d'un grand nombre de personnes déplacées, le Gouvernement bulgare continuera de compter sur les conseils et l'appui des organismes des Nations Unies, dont l'UNICEF.

68. **M^me^ Solórzano-Arriagada** (Nicaragua) dit que son pays s'appuie sur plusieurs instruments nationaux et internationaux de protection des droits des enfants et des adolescents, notamment la Constitution, la législation nationale sur l'enfance et l'adolescence et la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Nicaragua dispose en outre de plusieurs programmes sociaux d'assistance aux familles et aux enfants dans le besoin, dont le Programa Amor, qui vise à améliorer les conditions d'existence des enfants et adolescents socialement vulnérables, avec la participation de leur famille, de leur communauté et des institutions compétentes. Par ailleurs, les autorités ne ménageront aucun effort pour renforcer l'intégration des enfants handicapés dans le système éducatif.

69. Le combat que mène le Nicaragua contre la mortalité infantile se poursuit. Selon les projections, le pays devrait en 2015 atteindre un taux de 19 décès pour 1 000 naissances vivantes. Pour que tous les enfants accèdent aux droits liés à la citoyenneté, l'État a organisé une vaste campagne d'inscription à l'état civil. Il a aussi ouvert des centres de développement de l'enfance pour les enfants dont les mères travaillent, qui leur offrent un enseignement, des repas et des soins de santé. En 2016, près de 8 000 enfants devraient fréquenter ces centres. En conclusion, l'oratrice souligne que l'Organisation internationale du travail a déclaré que le Nicaragua avait aboli le travail des enfants.

70. **M. Al-Moumani** (Jordanie) dit que les enfants représentent 46,2 % de la population de son pays et que le Gouvernement jordanien fait de grands efforts pour limiter le travail des enfants en mettant en œuvre plusieurs plans et stratégies. Tous les enfants – y compris ceux qui vivent dans les régions rurales et défavorisées ou qui ont des difficultés d'apprentissage – bénéficient du droit à un enseignement gratuit.

71. Cependant, le nombre croissant de réfugiés syriens en Jordanie, dont de nombreux enfants, rend problématique la mise en œuvre des programmes du Gouvernement. Plus de 60 000 enfants syriens ont rejoint les écoles publiques pour l'année scolaire 2013-2014 et il a fallu recourir à la double vacation pour les scolariser tous.

72. **M. Diallo** (Sénégal) dit que son pays, qui est partie à la quasi-totalité des instruments relatifs aux droits de l'homme, a signé le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications. Toutefois, le rapport du Secrétaire général sur l'état de cette convention fait apparaître les difficultés de mise en œuvre des droits reconnus dans ces instruments, notamment lorsqu'ils sont délibérément violés. Le Sénégal condamne l'enrôlement des enfants dans les théâtres d'opération et les violences, notamment sexuelles, perpétrées contre des enfants, ainsi que les attaques de groupes armés ciblant des hôpitaux et des écoles. Si elle n'en est pas la seule cause, la pauvreté reste cependant le principal vecteur de l'enrôlement des enfants et de leur participation aux opérations militaires.

73. Dans le cadre de la politique de couverture médicale universelle au Sénégal et pour accélérer la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à la réduction de la mortalité infantile (objectif 4), le Gouvernement a décidé de la gratuité des soins et de l'hospitalisation des enfants de moins de 5 ans. Dans cet esprit, il met aussi en œuvre une politique volontariste pour faire reculer le taux de prévalence du VIH/sida, actuellement confiné à 0,7 %, en développant notamment une initiative dans le cadre du Programme national de lutte contre le VIH/sida, qui vise à réduire la vulnérabilité des orphelins et des enfants défavorisés devant les risques de maladie, d'abandon scolaire ou de sous-alimentation. Pour améliorer le taux de scolarisation, actuellement de 86 %, un programme national permet d'offrir aux enfants de moins de 6 ans issus de milieux défavorisés des soins de santé et des repas, en plus de la scolarité.

74. **M. Kihurani** (Kenya) dit que l'éducation est essentielle à la pleine réalisation du potentiel des personnes et au développement économique et social. Au cours des 50 années d'indépendance du Kenya, les barrières culturelles qui entravaient l'accès des filles à l'éducation ont été réduites et l'écart entre les taux de scolarisation des garçons et des filles a considérablement reculé. Les politiques mises en œuvre, dont l'intégration de la prise en charge de la petite enfance dans l'éducation de base, concourent à l'amélioration du taux de scolarisation net des filles et des garçons, qui a atteint 95,7 % en 2011. Par conséquent, le Kenya devrait atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à l'éducation primaire universelle avant 2015. En outre, le Gouvernement compte, au cours des trois prochaines années, fournir un ordinateur portable à tous les élèves de première année primaire.

75. Malgré les efforts des divers gouvernements qui se sont succédé, la mortalité infantile chez les moins de 5 ans reste élevée, ce qui est inacceptable. Le Gouvernement actuel œuvre avec plusieurs acteurs et partenaires à prévenir la transmission du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose de la mère à l'enfant. Si ces efforts ne sont pas poursuivis, les progrès réalisés au cours des dix dernières années risquent d'être réduits à néant. Le Kenya est un des 22 pays prioritaires concernés par le Plan mondial 2011-2015 pour éliminer les nouvelles infections à VIH chez les enfants à l'horizon 2015 et maintenir leurs mères en vie. Dans le cadre de ce plan, le Kenya a lancé une campagne nationale pour arrêter les nouvelles infections à VIH chez les enfants avant 2015. Cette campagne vise à mobiliser les Kenyans afin qu'ils assument leurs responsabilités individuelles et sociales dans la prévention des nouvelles infections chez les enfants et la promotion de la santé maternelle. Elle encourage aussi les hommes à se soumettre volontairement au dépistage du VIH, à toujours accompagner leur partenaire enceinte aux visites médicales prénatales et à participer pleinement à la protection de la santé de leurs enfants et des mamans. Le Gouvernement a en outre institué la gratuité des soins prénatals et postnatals dans les établissements publics de santé, ce qui contribuera à réduire les taux de mortalité infantile et maternelle.

76. La maltraitance des enfants constitue toujours un problème dans les cités les plus modernes comme dans les communautés rurales plus traditionnelles. Les enfants handicapés sont quatre fois plus exposés à la violence que les autres enfants. Le Gouvernement kenyan a lancé une première enquête sur la violence contre des enfants et met en place un plan global portant à la fois sur l'investissement à long terme pour prévenir la violence et l'engagement d'améliorer le fonctionnement des institutions de l'État. Il s'agit de créer des services de téléassistance, des abris, des foyers, des services d'assistance juridique, des services d'aide psychologique, des services de réadaptation et de réinsertion et des bureaux spéciaux chargés de s'occuper des femmes dans les postes de police. En outre, des associations d'hommes pour la promotion des droits des femmes ont été créées.

77. La pauvreté et le VIH/sida sont à l'origine de l'accroissement du nombre de foyers dirigés par des enfants. En 2007, le Gouvernement, en collaboration avec plusieurs partenaires, a créé un programme de transferts monétaires pour les orphelins et les enfants vulnérables. Jusqu'à mars 2012, il avait aidé plus de 130 000 foyers, ce qui avait réduit dans une large mesure la pauvreté et augmenté les taux de scolarisation.

78. **M. Choi** Won Seok (République de Corée) dit que la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement à l'échéance fixée, notamment ceux qui concernent la protection et la promotion des droits de l'enfant, cette question devant également figurer au centre du programme de développement pour l'après-2015. Dans ces actions, la priorité doit aller aux enfants les plus vulnérables et défavorisés. Ce sont les enfants handicapés, les enfants autochtones, ceux qui vivent dans des régions rurales éloignées et surtout ceux qui sont dans des zones de conflit qui souffrent le plus et sont davantage exposés à la pauvreté et la marginalisation. Les crises financière, alimentaire et énergétique et les effets négatifs accrus des changements climatiques ont aggravé l'exclusion et l'exploitation des enfants. Le Gouvernement coréen salue l'UNICEF pour les efforts qu'elle consent afin d'aider ces enfants et espère sincèrement qu'ils favoriseront leur intégration sociale.

79. La communauté internationale doit s'employer avec plus de détermination à libérer les enfants de la violence, de l'exploitation et de la maltraitance. Ils sont encore très nombreux à être victimes de la traite des êtres humains et des conflits armés. Un grand nombre de filles sont également victimes de

mutilations génitales, de mariages précoces et de violences sexuelles.

80. L'éducation des enfants doit être au centre des priorités du développement, car elle permet de vaincre la pauvreté et de faciliter l'autonomisation tout en constituant un moteur de la croissance économique. Au début des années 1960, le produit intérieur brut par habitant de la République de Corée ne dépassait pas 100 dollars. Elle est aujourd'hui une puissance économique, bien qu'elle ne dispose d'aucune ressource naturelle. Cette réussite est dans une large mesure le fruit d'investissements dans l'éducation et le développement du capital humain pendant plusieurs générations.

81. **M^me^ Masni Mah** (Singapour) dit que les politiques du Gouvernement singapourien concernant les enfants sont centrées sur l'éducation, le bien-être physique et mental et le renforcement de la cellule familiale. Selon l'indice mondial de compétitivité pour 2012-2013 du Forum économique mondial, Singapour est classé troisième dans le monde pour la qualité de son système éducatif. Le taux d'alphabétisation y est élevé (96 %) et le taux de chômage faible (2 %). La loi relative à l'enseignement obligatoire fait obligation d'assurer à chaque Singapourien un minimum de six années d'études primaires, qui constituent la base pour des cycles d'enseignement et de formation futurs.

82. Cependant, le Gouvernement reconnaît que des enfants n'ont peut-être pas les mêmes chances d'accéder à l'éducation du fait de leur origine sociale. Aussi s'efforce-t-il d'améliorer l'accès à un enseignement préscolaire peu coûteux et de grande qualité. En 2013, le Gouvernement a créé l'Agence du développement de la petite enfance, qui s'occupe de tous les aspects liés au développement des enfants de moins de 6 ans dans les jardins d'enfants et les crèches.

83. Il existe également des écoles spécialisées qui s'occupent d'enfants présentant un intérêt et des dons pour les arts, les sports, les mathématiques et les sciences. Dans les écoles techniques et les universités, les programmes sont diversifiés et régulièrement enrichis pour être au diapason des évolutions sociales et des besoins économiques. Des mécanismes d'assistance financière gérés par l'État ou les collectivités territoriales permettent aussi de fournir aux enfants manuels scolaires, uniformes, ordinateurs, petits déjeuners et programmes d'apprentissage étrangers.

84. Le taux de mortalité infantile à Singapour est faible (1,8 pour 1 000 naissances). Les services de santé administrent à tous les enfants plusieurs vaccins avant de les scolariser. Les écoliers bénéficient également de soins dentaires gratuits. Tous les enseignants reçoivent une formation psychosociale de base pour pouvoir reconnaître les enfants nécessitant une assistance spéciale. De plus, des conseillers sont disponibles à plein temps pour aider les enfants nécessitant des interventions plus poussées. On développe également les aptitudes sociales et affectives des enfants en leur apprenant à se prendre en charge, à gérer les relations avec leur entourage et à prendre des décisions responsables.

85. Pour faciliter l'implication des deux parents durant les premières années de vie d'un enfant, les mères bénéficient d'un congé de maternité payé de 16 semaines, tandis que les pères peuvent prendre un congé de paternité d'une semaine. Les parents ont également droit à six jours de congé parental pour s'occuper de leur enfant. Ils bénéficient en outre d'une indemnité parentale. En avril 2013, le Gouvernement singapourien a lancé l'initiative FamilyMatters (La famille compte) pour donner aux ménages les compétences et connaissances nécessaires à l'amélioration de la qualité de la vie familiale, grâce à des partenariats avec des écoles, des employeurs, des entreprises et des collectivités. Il a également promulgué la loi relative à l'enfance et la jeunesse, qui établit le cadre juridique de leur protection.

86. **M. Zhang** Guixuan (Chine) dit qu'au cours des dernières années, grâce aux efforts déployés sans discontinuer par la communauté internationale, les gouvernements et la société civile, on a constamment progressé en matière de promotion et de protection des droits des enfants. Parallèlement, dans de nombreuses parties du monde, les enfants sont toujours en proie à la pauvreté, à la faim, aux maladies, aux catastrophes, à l'obligation de travailler, à la drogue, aux violences sexuelles, à la guerre et aux conflits. Le Gouvernement chinois demeure convaincu que la communauté internationale doit tout faire pour maintenir la paix dans le monde afin d'épargner aux enfants les affres de la guerre et de l'instabilité.

87. Les pays développés devraient assumer plus de responsabilités en apportant une assistance financière et technique aux pays en développement afin de créer un environnement favorable à l'épanouissement des enfants. Le Gouvernement chinois a mis en place un

système juridique relativement complet pour protéger les droits des enfants. Il a aussi créé des organismes spéciaux chargés de la promotion de l'enfance, apportant ainsi des garanties juridiques et institutionnelles véritables pour assurer leur protection. Il s'efforce également de réaliser tous les buts et objectifs inscrits dans son programme d'action national pour le développement de l'enfant.

88. La Chine a adhéré à plusieurs traités internationaux relatifs à la protection de l'enfant. En 2010, elle a présenté un rapport unique valant troisième et quatrième rapports sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et un rapport initial sur la mise en œuvre du Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. En 2013, elle a dépêché une délégation pour assister à l'examen de ces rapports par le Comité des droits de l'enfant et a eu, à cette occasion, un dialogue franc, pragmatique et constructif. Le Gouvernement chinois continuera d'assumer ses obligations internationales et de coopérer avec les autres États Membres afin de promouvoir davantage le développement harmonieux des enfants partout dans le monde.

La séance est levée à 12 h 50.